

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

**ARRETE**

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AU NIVEAU DU ROND-POINT GEORGE SAND DURANT DES TRAVAUX DE REFECTION D'UNE CHAMBRE FRANCE TELECOM**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre 2, Titre 1 : Police, Chapitre 1 : Dispositions générales - Chapitre 2 : Police municipale, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, et Chapitre 3, Section 1 : Police de la circulation et du stationnement, articles L.2213-1 et L.2213-2,

- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

**Article 1** : A compter du mardi 17 mai 2011 à 20 heures, et jusqu'à la fin des travaux de réfection d'une chambre France Télécom,

- **La circulation se fera sur chaussée rétrécie au niveau du rond-point George Sand.**

**Article 2** : Les panneaux de signalisation temporaire ainsi que les déviations pour les poids lourds seront mis en place par l'Entreprise et les Services Techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par l'Entreprise.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 11 mai 2011

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué,

Antoine SEARA